



REPUBLIQUE TOGOLAISE

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES FORESTIERES



COORDINATION NATIONALE REDD+

*Projet de soutien à la préparation à la Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la
Dégradation des forêts (REDD+)*

AUTOEVALUATION PARTICIPATIVE DU PROCESSUS DE PREPARATION DU TOGO A LA REDD+

RESULTATS DES CONSULTATIONS REGIONALES PAR CATEGORIE DE PARTIES PRENANTES

CATEGORIE D'ACTEUR : *Autorités administratives, communales et locales*

Région : *Maritime*

Composante 1 : Appui aux dispositifs nationaux de gestion de la préparation

Activités A13C1 du PTBA 2021

Financement : Don FCPF TF 0A8880 administré par le groupe de la Banque mondiale

Date : Mai 2021 (20/05/21)

Lieu : Salle de réunion de l'Hôtel Meliss, Tsévié

1. Introduction

Depuis 2015, le Togo met en œuvre son plan de préparation à la REDD+ à travers le R-PP et s'est fixé comme objectif de finaliser les travaux de préparation à la date du 31 décembre 2021. Le processus de préparation a été analytique, participatif, itératif et inclusif en impliquant toutes les catégories des parties prenantes dans les diverses analyses diagnostiques pour l'évaluation de la situation de la déforestation et de la dégradation des forêts et le choix des options stratégiques, ainsi que l'élaboration des instruments, outils et mécanismes opérationnels de mise en œuvre des actions programmées.

Pour confirmer que le processus est suffisamment avancé et que tous les outils nécessaires sont mis en place et fonctionnels ou finalisés, le Togo se doit de réaliser l'auto – évaluation participative de l'ensemble du processus avec les parties prenantes en vue de préparer son R-Package et qu'il transmettra au FCPF au plus tard en août 2021, afin qu'il soit examiné par le Comité des Participants du FCPF pour approbation lors de la réunion d'octobre 2021 soit trois (03) mois avant la tenue de cette réunion.

Le processus d'auto – évaluation a été réalisé à travers les ateliers régionaux qui se sont déroulés du 03 au 27 mai 2021. L'auto-évaluation a porté sur les 34 critères du cadre d'évaluation de préparation à la REDD+ du FCPF qui sont entre autres la responsabilité et la transparence, le mandat et le budget opérationnels, le mécanisme de coordination multisectoriel et la collaboration intersectorielle, les capacités de supervision technique et de gestion de fonds ainsi que sur le mécanisme de remontée d'information et de recours.

Ce rapport présente les résultats d'auto-évaluation des autorités administratives, communales et locales des Plateaux Ouest qui s'est tenue Kpalimé le 20 mai 2021 à salle de réunion de l'Hôtel Méliès de Tchévié. La liste de présence des participants est annexée au rapport.

2. Participation aux ateliers de consultation et d'auto-évaluation¹

Vingt-neuf (29) participants ont pris part aux travaux d'auto-évaluation du groupe des autorités administratives, communales et locales de la région Maritime dont deux (02) femmes et vingt-sept (27) hommes sur une prévision de trente-deux (32) personnes soit 90,62% de participation. Le tableau 1 suivant précise le nombre de participants par catégorie d'acteurs de ce groupe

¹ Faire une synthèse des structures invitées et les structures ayant pris part, le nombre de personnes invitées par structure et le nombre de participants aux évaluations désagrégés genre. Un tableau permettra de présenter cette synthèse.

Tableau 1 : Participations par catégorie d'acteurs du groupe des autorités administratives, communales et locale de la région Maritime à Tsévié

STRUCTURES	Date de l'atelier	Nombre de participants		
		prévu	réalisé	Nombre de femmes
Préfet et Secrétaires généraux des préfectures	20/05/21	08	07	00
Les communes	20/05/21	19	18	02
Les chefs traditionnels	20/05/21	05	05	00
TOTAL		32	30	02

3. Résultats de l'auto-évaluation des autorités administratives, communales et locales de la région Maritime

N°	Aspects à évaluer	Points forts	Points faibles	Activités à mener pour améliorer les points faibles
1	Dispositifs/organes mis en place pour gérer le processus de préparation à la REDD+	- Tous les organes de gestion de la REDD+ (Comité National REDD+, Coordination nationale REDD+, groupe national de travail REDD+) sont mis en place par décret présidentiel et sont opérationnels. - Les membres de ces organes sont nommés - Les plateformes de consultation au niveau préfectoral sont mises en place et sont opérationnelles - 36 CPDD sont mises en place - Renforcement des capacités des membres des comités au niveau communal sur leurs rôles et responsabilités - La REDD+ est prise en compte dans le PND - Les cadres de concertation sont mis en place au niveau régional et sont opérationnels	- La lenteur dans la mise en place des CCDD dans certaines communes - Faible mobilisation des ressources pour rendre fonctionnelles les CPDD et les CCDD	- Accompagner les communes dans la mise en place des CCDD - Inscrire une ligne dans le budget des communes pour le fonctionnement des CCDD et CPDD
2	Sensibilisation, participation et consultation	- Les ateliers de sensibilisation et d'information, les émissions radiophoniques, les sketches dans plusieurs langues du terroir sur le processus REDD+ sont organisés à l'échelle nationale, régionale, préfectorale et communautaire depuis 2015 jusqu'à ce jour avec les différents acteurs impliqués - Les ateliers de renforcement des capacités sont organisés - Les supports de communication (site web, clé USB, dépliants...) du projet fonctionnels et accessibles		

3	Préparation de la stratégie nationale REDD+	- Les consultations, l'élaboration et la validation de la stratégie REDD+ au niveau régional et préfectoral ont été participatives et inclusives - Existence d'une banque de données/d'informations fiables et accessibles sur les moteurs de déforestation et de dégradation des forêts - La première, la deuxième et la version finale de la stratégie nationale REDD+ ont été produites et validées dans une approche participative et inclusive - La stratégie nationale REDD+ a été non seulement approuvée, validée par le gouvernement mais aussi vulgarisée auprès des parties prenantes		
4	Réalisation de l'évaluation environnementale sociale stratégique	- L'état de référence, c'est-à-dire la situation sans REDD+ a été établi - L'évaluation environnementale sociale stratégique (EESS) est réalisée dans une approche participative et inclusive avec la participation de tous les acteurs au vu des constats qui ont été faits à l'échelle nationale, régionale et préfectorale - Les instruments de sauvegardes environnementales et sociales (Cadre de Gestion Environnementale et Sociale ; Plan de Gestion des Pestes, Cadre Politique de Réinsertion, Cadre de Procédure...) ont été produits dans une approche participative et inclusive avec tous les participants - Un projet de décret portant conduite des EESS a été élaboré	Le projet de décret portant conduite des EESS n'est pas adopté	Poursuivre le processus pour l'adoption du projet de décret portant conduite des EESS

5	Préparation du mécanisme de gestion des plaintes	- Le mécanisme de gestion des plaintes pour la phase de préparation, élaboré de façon participative et opérationnalisé à l'échelle locale, régionale et nationale a permis la gestion des plaintes et la remontée des informations et des recours - Le mécanisme de gestion des plaintes, pour la phase de mise en œuvre a été élaboré de façon participative et inclusive à travers de larges consultations		
6	Elaboration du mécanisme de partage de bénéfices	- Le mécanisme de gouvernance carbone et de partage de bénéfices dans le cadre de la REDD+ a été développé dans une approche participative et inclusive à travers de larges consultations, ce qui a permis de mettre en place le mécanisme de partage des bénéfices (MPB) - Le ministère de l'économie et des finances a été retenu comme institution chargée de la distribution des bénéfices REDD+		
7	Elaboration du NRF			
8	Mise en place du SNSF			

4. Conclusion de l'évaluation des PP par sous - composante²

1. Nous, autorités administratives, communales et traditionnelles de la région maritime estimons que tous les organes de gestion de la REDD+ et leurs démembrements sont mis en place par décret présidentiel et sont opérationnels, cependant, nous constatons une lenteur dans la mise en place des CCDD dans certaines communes et une faible mobilisation des ressources financières.
A cet effet, les autorités recommandent l'inscription au budget des communes une ligne budgétaire.
2. Nous, autorités administratives, communales et traditionnelles de la région maritime estimons que la sensibilisation a été suffisamment faite avec une meilleure appropriation du processus des communautés à la base, néanmoins la sensibilisation est continue.
3. Nous, autorités administratives, communales et traditionnelles de la région maritime affirmons que le processus d'élaboration de la stratégie nationale REDD+ a été participatif et inclusif dans une approche itérative.
4. Nous, autorités administratives, communales et traditionnelles de la région maritime constatons que l'état de référence, c'est-à-dire la situation sans REDD+, les instruments de sauvegardes environnementales et sociales sont élaborés et permettront de sécuriser la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ et de gérer d'éventuels risques environnementaux et sociaux.
5. Nous, autorités administratives, communales et traditionnelles de la région maritime affirmons que deux mécanismes de gestion des plaintes ont été élaborés dont un à la phase de préparation et opérationnel à tous les niveaux et un pour la mise en œuvre qui sera un cadre référentiel de la stratégie.
6. Nous, autorités administratives, communales et traditionnelles de la région maritime affirmons que le mécanisme de gouvernance carbone et de partage de bénéfices dans le cadre de la REDD+ a été développé dans une approche participative et inclusive à travers de larges consultations, ce qui a permis de mettre en place le mécanisme de partage des bénéfices (MPB).

² Il s'agit pour chaque sous -composante, et sur la base des résultats de l'évaluation des PP, de faire une petite synthèse en terme de niveau d'avancement de la sous -composante, etc.